

Compte-rendu CAPD du 11 mars 2021

Délégués du personnel présents :

SNUDI-FO (6) : BALZANO Magali, CAMALET Annick, FILLON Chloé, FLEURET Cédric, MASCARAS Daniel, ROCA Stéphanie

FSU-Snuipp (5), UNSA (2)

Présents pour l'administration :

M. Sieye (IA-DASEN), M. Bouquet (SG 31), M. Alberici (IEN-A), M. Montoya (IEN SDEI) Mme Mailho (IEN), Mme Inza (IEN), Mme Pittaval (IEN), M. Parmentelot (IEN), M. Poujols (DPE 5), Mme Bellet-Delile (DPE 5), Mme Trarieux (DOS 1).



Sommaire

Liste d'Aptitude à la direction d'école

Profilage des postes CP et CE dédoublés (REP et REP+)

Situation sanitaire et tests salivaires dans les écoles

Mouvement intra départemental

Inéat-exeat

RDV de carrière

Temps partiels

Ruptures conventionnelles

CAPPEI

Contractuels

Classe exceptionnelle

Formation initiale/INSPE et postes berceaux

AESH/APSH

CAFIPEMF

Heures de pondération REP+

Primes Covid

Situations individuelles

Primes non versées (ISSR, REP/REP+ ...)

Liste d'Aptitude à la direction d'école

L'IA précise qu'à partir de l'année 2022, les avis individuels seront communiqués seulement aux personnels concernés.

Le SNUDI-FO demande que les avis puissent être lus à minima s'il y a une demande des délégués du personnel. L'IA n'y est pas défavorable si les textes le permettent et une étude va être faite par les services.

97 collègues ont demandé à être inscrits sur la Liste d'Aptitude. 28 sont dispensés (intérim 2020/21 avec avis favorable de l'IEN). 59 ont été convoqués parmi lesquels 5 ont renoncé. 1 en attente.

49 collègues ont obtenu un avis favorable. Lecture est faite de l'ensemble des 10 collègues ayant reçu un avis défavorable.

Le SNUDI-FO est intervenu sur 4 avis défavorables et a défendu les collègues concernés.

Concernant les collègues assurant l'intérim de direction ils sont accompagnés par l'équipe de circonscription dès qu'ils prennent leurs fonctions. L'IEN apprécie « l'investissement dans la fonction », il peut donner un avis favorable, laisser le choix à la commission et plus rarement donner un avis défavorable.

A l'issue des interventions, l'IA revient sur 1 avis et la collègue concernée obtient un avis favorable.

Les collègues titularisés suite à l'obtention de la Liste d'Aptitude seront avertis d'ici la semaine prochaine, par un courriel et l'envoi d'un arrêté d'affectation dont la modalité va changer de PRO en TPD.

Le SNUDI-FO demande que la notion de mouvement ou d'opérations de mobilité soit précisée dans la circulaire. En effet, des collègues n'ont pu être nommés à titre définitif, ils ont été délégués sur ces postes présentés vacants, que personne n'a demandés ou obtenus.

Le SNUDI-FO n'a pas pris part au vote concernant la Liste d'Aptitude à laquelle nous ne sommes pas favorables. En outre, de nombreuses situations sont problématiques et nous ne cautionnons pas ce fonctionnement opaque et arbitraire. Les autres délégués du personnel se sont abstenus.

Après demande de clarification, l'IA DASEN confirme que le référent directeur sera un pair et non un supérieur.

[Profilage des postes CP et CE dédoublés \(REP et REP+\)](#)

A l'issue des déclarations, un vœu est proposé par FO et la FSU :

« Sans consultation du CTSD et du CDEN, le DASEN a décidé en urgence et sans consultation d'une requalification des postes d'adjoint.es en éducation prioritaire, en postes CP ou CE1 dédoublés pour la rentrée 2021. Cette mesure de profilage des postes aurait de graves incidences sur le fonctionnement pédagogique de l'école, la relation de travail des personnels, tout comme sur le mouvement des personnels.

Elle dessaisirait le conseil des maîtres du libre choix de l'organisation pédagogique et de la répartition des niveaux d'enseignement au sein des écoles, elle remettrait en cause les droits collectifs des enseignants et ne garantirait plus le traitement équitable de l'ensemble des enseignants dans les opérations de mouvement tout en introduisant de la sélection entre les collègues.

Ce n'est pas la vision de l'école que nous portons et cette mesure décidée unilatéralement en toute opacité, ne serait en rien favorable à une amélioration de l'organisation et du fonctionnement des écoles. En outre, elle nuirait aux droits des personnels. La CAPD demande l'abandon immédiat du profilage des postes de CP et CE1 dédoublés. »

IA : C'est une demande ministérielle et non pas locale. Nous avons fait cet étiquetage avant le mouvement pour permettre aux collègues concernés de participer en connaissance de cause. La plupart du temps, les collègues sont satisfaits et resteront sur ce poste. Nous prendrons en compte les particularités individuelles lorsque nous serons saisis. Ce n'est pas une lubie propre au 31 et nous souhaitons le faire en toute transparence.

Les postes sont requalifiés mais la volonté n'est pas de les transformer en postes à profil. Ils seront demandés sans prérequis et sans commission.

FO : C'est une préconisation (et non une injonction à notre connaissance) du ministère mais respecter les instances officielles est aussi une préconisation et c'est même une injonction cette fois-ci.

Une mesure de « transformation » (fermeture/ouverture) donnant lieu à une mesure de carte scolaire comme c'est clairement indiqué dans le courrier est bien une mesure soumise à l'avis des instances consultatives à savoir le Comité Technique Spécial Départemental et le Conseil Départemental de l'Education.

Ces instances sont consultées (délégués du personnels et parents) sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

De plus cette mesure est clairement en contradiction avec le Décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école qui dispose que le directeur « ... répartit les élèves entre les classes et les groupes, après avis du conseil des maîtres » ... « répartit les moyens d'enseignement. Après avis du conseil des maîtres, il arrête le service des instituteurs et professeurs des écoles, fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation. »

Enfin, sur un plan pratique, beaucoup de collègues sur un CP ou CE1 dédoublé n'ont pas reçu le mail et les décharges de direction posent soucis quant à l'identification des postes.

Vous voudriez mettre les collègues en difficulté vous ne vous y prendriez pas autrement.

Quid du temps partiel sur ces postes-là ?

SG : Nous ne partageons pas votre avis sur le non-respect des instances car le ré étiquetage des postes est sans conséquence sur le mouvement. Il n'y a pas vocation à profiler les postes à l'avenir. Une harmonisation sera constituée.

IA : Je mesure réellement toutes les inquiétudes et je vais prendre attache auprès du Recteur pour voir le positionnement académique. Les IA n'ont en effet pas tous pris la même décision par rapport aux postes de CP et CE1. Des choix ont été fait de profiler totalement ces postes et nous n'avons pas cette position-là. Ma proposition est un équilibre pour suivre les préconisations du ministère et votre position de ne pas profiler totalement les postes dédoublés. Je m'engage à revenir vers vous pour vous apporter des réponses mais je vous redis que ce choix-là est un choix de compromis.

FO : Ce n'est pas seulement un ré-étiquetage des postes sans conséquences sur le mouvement puisque vous proposez une mesure de carte scolaire pour les collègues. Si vous encouragez les collègues ne souhaitant pas rester sur ces postes à partir, cela induit que vous avez des exigences et qu'il y a des contraintes supplémentaires pour les collègues sur ces postes-là.

IEN-A : Sur l'aspect pédagogique, il s'agit juste de prévenir suffisamment en amont du mouvement les collègues pour qu'ils aient le choix de participer au mouvement s'ils ne souhaitent pas rester sur

ces postes qui sont particuliers. C'est différent d'enseigner sur le CP ou CE1 dédoublé que dans d'autres classes plus ordinaires. Les missions sont différentes selon les classes et cela ne vient pas en contradiction avec la polyvalence des collègues professeurs des écoles. On les protège en donnant la possibilité de partir avec des mesures de Carte Scolaire.

FO : Pour les collègues concernés c'est un coup de bambou avec un timing beaucoup trop court pour en discuter en équipe, tout particulièrement vu le contexte actuel. Ce n'est pas possible avec un mouvement qui commence en avril, cela va mettre à mal les équipes. Les mesures de carte scolaire vont poser un souci.

Nous vous repons la question : pourquoi ne pas l'avoir abordé lors du CTSD ? Vous n'avez pas répondu pour le temps partiel sur ces postes dédoublés. Nous vous demandons de réaffirmer que le temps partiel sera possible puisqu'il n'y aura pas de contraintes particulières.

IA : S'il y a bien l'accord du recteur, j'appliquerai cette transformation. Si la décision s'impose à nous, il faut l'appliquer. Nous en restons là et je ne donne pas plus de réponses pour l'instant. On retravaille cela car des questions persistent en effet.

FO : Nous demandons que les instances se tiennent en présentiel. La limitation à 6 personnes ne concerne pas les réunions de travail.

IA : J'assume la décision du recteur et je préfère être extrêmement prudent. Sur ce point-là. Nous étions 7 et nous ne sommes plus que 6 au rectorat.

Il y a de très nombreuses questions diverses et nous avons répondu à tout par écrit. Elles vous seront envoyées car nous n'aurons pas le temps de tout traiter.

Situation sanitaire et tests salivaires dans les écoles

Le choix des écoles relève de la cellule santé. Certaines écoles seront testées régulièrement et des écoles peuvent se porter volontaires en envoyant un mail au Dr Burgalières et à l'IEN-A.

Le prélèvement ne sera jamais fait par les directeurs ou adjoints mais en cas de cas positif, nous aurons besoin de solliciter les directeurs, via la cellule santé. Nous fournissons le plus de documents standards possibles et le travail se limitera à des photocopies ou mises à disposition des parents. Les médiateurs ne seront pas des personnels de santé car il ne s'agit pas d'un acte médical. 13 ou 14 médiateurs ont été recrutés sur les 30 autorisés. Nous aurons le plus d'équipes possibles. Ces médiateurs sont formés par la cellule santé et le laboratoire partenaire, ils sont opérationnels. Au niveau des locaux, il n'y a pas de souci de place dans les écoles pour l'instant, si tel est le cas on s'adaptera.

Le SNUDI-FO est intervenu pour s'opposer à la réquisition d'une collègue de maternelle dont la classe est en septaine, à qui l'IEN demande de remplacer dans une autre classe de son école (CM1). C'est non réglementaire et incompréhensible. Le SNUDI-FO a été saisi de 2 ou 3 cas similaires et a demandé au DASEN de stopper ce fonctionnement.

Il y a à l'heure actuelle une soixantaine de collègues placés en ASA dans le cadre de la situation sanitaire.

Mouvement intra départemental

Le barème a été soumis au CTA donc il n'y aura pas un nouveau CTSD afférent à cette question.

Le serveur sera ouvert du 1^{er} avril au 18 avril 2021. Le calendrier sera intégré à la circulaire qui devrait sortir le 29 mars. Il y aura un guide, un tutoriel, la foire aux questions et l'ensemble des circulaires et des annexes. Les fiches de poste seront publiées lors de l'ouverture du serveur sur le site de la DSDEN. Les collègues victimes de mesure de carte scolaire ont reçu l'information le mercredi 5 mars par courriel, sauf dans de rares cas notamment fusion d'école. Pour les CP ou CE1 dédoublés, il n'y aura pas de priorité comparable aux mesures de carte scolaire classiques et la priorité concernera seulement la même école. Il n'y a pas d'engagement à participer au mouvement si les collègues en CP ou en CE1 demandent la mesure. Le détail de la mesure leur sera précisée avant l'ouverture du serveur.

Les délégations seront minorées au maximum et les recours seront étudiés en fin d'année. Un regard particulier et attentif sera porté individuellement sur les PET1 et PET2 qui pourraient se retrouver en difficulté.

Le SNUDI-FO est réintervenue pour demander, comme en décembre, que les TR ou TRS puissent bénéficier d'une mesure de carte scolaire suite au redécoupage de certaines circonscriptions. L'IA indique qu'il n'a pas retenu cette possibilité.

Une situation particulière a été portée par le SNUDI-FO pour que des collègues adjoints ne voient pas leur poste fermé suite à une transformation de poste d'adjoints classiques en poste de maîtres formateurs. Lors du CTSD, il avait été acté un glissement simple et nous demandons que cela puisse être appliqué car nous n'aurions pas abordé la question de la même façon si nous avions eu tous les éléments lors des instances de carte scolaire.

L'administration s'engage à réétudier la situation.

Inéat-exeat

La circulaire sera publiée fin avril avec une harmonisation au niveau académique.

180 participants au départ du 31 et 35 annulations. Sur les 145 restants 58 ont obtenu satisfaction.

737 demandes et 122 arrivants. Le dernier entrant a 170 points et le dernier sortant 22 points.

RDV de carrière

694 agents devaient être vus en 2019-2020. Cela n'a pas été possible pour 27 agents pour raisons de santé.

Pour les RDV de carrière 2020-21, il n'y a pas d'aménagement prévu à ce jour.

Temps partiels

Les temps partiels seront étudiés au cas par cas, en fonction de l'intérêt du service. C'est aussi le cas pour les disponibilités et pour l'instant, il n'y a pas eu de refus. Concernant les disponibilités, la politique est plus souple que les années précédentes. Nous allons essayer de répondre plus tôt dans l'année à l'avenir.

Ruptures conventionnelles

Les dossiers sont traités au fur et à mesure, un bilan sera donc communiqué à la rentrée pour l'année 2020-2021. 2 agents l'ont obtenu.

CAPPEI

La circulaire est parue cette semaine (voir [l'article du SNUDI-FO](#))

Contractuels

Les agents concernés doivent contacter la DPE 5 et justifier de 6 ans de service avec moins de 4 mois d'interruption entre deux contrats. Pour l'instant 1 seule personne s'est signalée, le cas est à l'étude.

26 contractuels ont été prolongés jusqu'au 1^{er} juin (fin de l'Etat d'urgence).

Classe exceptionnelle

Une nouveauté réglementaire : les agents du vivier 1 n'auront plus à faire acte de candidature cette année. Une circulaire sera diffusée qui expliquera le fonctionnement de la campagne. L'accès va évoluer vu le faible contingent de PE au 6eme échelon, le décret va être réécrit afin de rendre éligibles les collègues au 5eme échelon de la hors classe. Nous attendons des instructions ministérielles et il y aura une procédure type mouvement pour les agents. Les agents signaleront les services pouvant ouvrir droits, les services seront validés par la DPE5 et il y aura ensuite une plage de 15 jours pour vérifier les éléments.

Formation initiale/INSPE et postes berceaux

L'alternance 15 jours/15 jours est maintenue et les berceaux sont en ce moment identifiés. Les berceaux sont en train d'être identifiés et sont retournés à la DPE avant le mouvement. Pour les 33% (M2, nouvelle mouture du CRPE), cela n'est pas encore calé. Il y aura 25% de stage filé (décharge de 4 à 7 classes à Toulouse ou métropole proche) et 8% de stage massé, possiblement en période 2 et 4 mais il est difficile de positionner ce temps-là en cohérence avec l'INSPE.

Il y aurait environ 100 PES et 70 stagiaires alternants à 33%. On diminue le nombre de PES et on compense avec des contractuels étudiants. C'est pour l'instant du conditionnel.

Ce sont les IEN qui font un retour sur les écoles en tension et dans lesquelles il ne faut pas mettre de poste berceau. Un exemple est cité avec une école accueillant un poste berceau depuis 3 ans qui n'en accueillera plus. Le SNUDI-FO est intervenu sur ce dossier.

6 démissions sont actées chez les PES (dont 1 en cours). 2 PES sont en difficultés et bénéficient d'un protocole de suivi renforcé. Lorsque les PES n'ont pas pu se présenter aux oraux de titularisation, ils seront reprogrammés. La plupart des PES auront été vus le 3 et le 17 mars. La date des jurys n'est pas encore connue à ce jour.

AESH/APSH

Concernant les avenants aux contrats, c'est en cours mais nous n'avons pas plus d'éléments.

Les APSH (pour accompagner un adulte en situation de handicap) sont gérés au niveau académique et les éléments ne sont pas donnés.

CAFIPEMF

L'administration n'a que peu d'éléments sur la mise en place future. L'avis de l'IEN sera de nouveau davantage pris en compte que sur la mouture actuelle mais les modalités précises ne sont pas encore actées.

Heures de pondération REP+

Nous sommes dans une situation qui rend impossible de dégager les TR REP+ mais nous essaierons de rattraper le temps perdu comme pour la formation continue. Les foires aux questions du mercredi ne se substituent en aucun cas à la formation prévue. Ces 2 questions restent prioritaires pour l'IA.

Primes Covid

La prime a été versée en août ou septembre pour la plupart. L'instruction est en cours pour les situations qui n'ont pas été traitées. La situation problématique portée sera versée en avril.

Situations individuelles

Le SNUDI-FO est intervenu concernant 9 situations individuelles.

Primes non versées (ISSR, REP/REP+ ...)

Concernant les situations de non-versement des primes, les 77 situations problématiques ont été réglées pour un nombre important d'entre elles d'après l'administration mais les dernières situations (une quinzaine dont certaines remontent à 2017) sont les plus complexes. La DPE 5 nous fait parvenir une synthèse des situations et de ce qui va être effectivement versé.

Concernant la gestion du remplacement, notamment sur les circonscriptions toulousaines, une administrative a été déployée pour les remplacements et une collègue arrive également en circonscription. Un congé maternité à venir est anticipé. Des réunions régulières ont lieu sur des thématiques précises ou formatives, notamment concernant ARIA. L'IA souhaite avoir des résultats rapidement et il est prêt à revoir le fonctionnement des circonscription toulousaines (pool de secrétaires avec plusieurs circonscriptions gérées) par exemple. Le fonctionnement sera arrêté dans les prochaines semaines.

Les réponses écrites aux questions non traitées seront envoyées dans l'après-midi.

